

3. Une indulgence plénière à l'article de la mort en invoquant le saint Nom de Jésus.

4. Une indulgence plénière le jour de l'Épiphanie et de la Fête-Dieu, lorsqu'ils adoreront dévotement, ne fût-ce que quelques instants, la Très Sainte Eucharistie dans l'une des églises de la Congrégation, ou dans leur église paroissiale.

Que les Prêtres-Adorateurs n'oublient pas de prier, à la fin de leurs adorations, aux intentions du Souverain Pontife et pour le triomphe de l'Église, afin de gagner les indulgences attachées à chaque heure d'adoration.

5. Les confrères peuvent encore gagner les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du St. Sacrement*, accordées à l'Ordre séraphique.

Par conséquent chaque fois qu'ils feront une visite au Très Saint Sacrement dans quelque église et réciteront six Pater, Ave et Gloria, avec un cœur contrit, ils pourront gagner toute les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de St. Jacques, de Compostelle et de la Portioncule. Rescrit du 11 Mai 1897.

5. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

6. En outre, les prêtres faisant partie de l'Association bénéficient des mérites et bonnes œuvres, non seulement des Prêtres-Adorateurs associés, mais encore de ceux de tous les religieux de la Congrégation du Très Saint Sacrement et des membres si nombreux de leurs diverses agrégations.

V. — Autres privilèges de l'Œuvre.

Tous les membres de l'Association jouissent des privilèges suivants, tant qu'ils font partie de l'Œuvre.

1. Pouvoir de réciter *Matines* et *Laudes*, dès une heure après-midi sous les jours, sans raison spéciale.

2. Pouvoir de bénir et d'imposer le *Scapulaire de St. Joseph*, que l'on peut se procurer avec la formule de bénédiction, aux bureaux de l'Œuvre.

3. Pouvoir de bénir et indulgencier le chapelet ou couronne de l'Immaculée-Conception.

4. Faculté accordée à nos confrères de recevoir du *Tiers Ordre de St. François*, de réunir les tertiaires en Fraternité et de leur donner en commun l'Absolution générale.